

## **PROCES-VERBAL**

### **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE N° 91 DU 28 AOUT 2025 A 19 H EN SALLE DE MAIRIE**

Le Vingt Huit Août deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvette FAIVRE, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 11 Août 2025.

**Personne(s) présente(s) :**

- FAIVRE Sylvette
- MUOT Gérard
- JEANNEY Nathalie
- GEOFFROY Philippe
- PETROVIC Laurence
- CORVEC Jean-Pierre
- MOTTE Loïc
- NACHIN Pierre
- DJAKONI René
- GRANDMOUGIN Théo

Absents excusés : Stéphanie MORIN, Géraldine CURTI, qui donne pouvoir à Nathalie JEANNEY et Matthieu BLOCH.

**Secrétaire de séance :** Pierre NACHIN

### **ORDRE DU JOUR**

- 1/ Approbation du dernier procès-verbal du Conseil en date du 02 Juin 2025
- 2/ Désaffectation et déclassement du 12 Grande Rue
- 3/ Convention avec les Archives départementales
- 4/ Questions diverses

### **1/ Approbation du dernier procès-verbal du Conseil en date du 02 Juin 2025**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal du Conseil du 02 Juin 2025.

## **2/ Désaffectation et déclassement du 12 Grande Rue**

### **Vu les articles L.2141-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,**

Madame le Maire expose que la cantine qui était jusqu'à présent située au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 12 Grande rue a été entièrement déménagée dans les nouveaux locaux prévus à cet effet et situés à la Salle de la Grange, au 11 Grande rue à compter du 25/08/2025

Considérant que ce bien n'est dès lors plus affecté à l'usage du public et que depuis cette date aucune activité de service public n'est pratiquée dans ces locaux,

Madame le Maire requiert le conseil municipal de bien vouloir constater la désaffectation de fait des anciens locaux de la cantine du 12 Grande rue et prononcer leur déclassement du domaine public communal.

### **Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :**

Constata la désaffectation de fait des locaux ayant abrité la cantine situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 12 Grande rue et appartenant à la Commune,

Décide et prononce le déclassement desdits locaux du domaine public communal et leur intégration dans le domaine privé communal.

Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

Gérard MUOT demande si la cour fait partie de ce déclassement ? Madame le Maire répond que non. Il suggère que les enfants soient surveillés pour qu'ils ne salissent pas les murs blancs de la nouvelle cantine à la Grange.

René DJAKONI approuve le changement de cantine car là les enfants n'auront plus besoin de traverser de routes pour s'y rendre.

## **3/Convention avec les Archives Départementales**

Madame le Maire explique au Conseil municipal qu'une délibération est nécessaire pour approuver la Convention de don matériel au Département du fonds de la Chaiserie Baumann et des droits qui y sont associés. Le fonds sera conservé aux Archives départementales sous la cote 201 J. après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :

Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

Madame le Maire donne la parole à Pierre NACHIN qui s'est occupé de cette affaire. Celui-ci explique qu'il y a beaucoup de documents comptables et bulletins de paie des anciens salariés de l'usine BAUMANN qu'il faut conserver en mairie en vue de leur retraite. Des chercheurs sont également intéressés pour consulter ces archives, mais ils ne pourront le faire qu'après signature de cette Convention. Pierre NACHIN nous informe qu'il y a également beaucoup de plans très grands à archiver pour lesquels il faut trouver un classement adéquat en mairie pour les conserver correctement. Il signale que PMA a déjà 8m linéaire d'archives sur BAUMANN qui rejoindront les archives du Département.

Tout sera regroupé aux archives départementales qui viennent le 10 septembre récupérer les archives intéressantes.

René DJAKONI demande si les plans sont inclus dans la convention avec les Archives Départementales, Pierre NACHIN répond que non car ils sont trop nombreux et n'entrent pas dans les pochettes standard.

#### **4/Questions diverses**

\*Madame le Maire nous fait part du rapport annuel sur les déchets.

\*Le problème de sono à la salle des fêtes doit être résolu par la mise d'un cadenas afin que le public n'y touche pas annonce Loïc MOTTE. La sono réparée doit bientôt arriver.

\*René DJAKONI demande où en est sa demande d'éclairage sur la nouvelle passerelle Lougres/Colombier-Fontaine. Sylvette FAIVRE va relancer PMA à ce sujet.

\*Questionnaire sur le futur site BAUMANN : une vingtaine de questions sont abordées et les conseillers ont répondu à main levée.

\*Philippe GEOFFROY s'est renseigné sur une faucheuse d'accotement. Nous constatons pour l'année 2025 qu'il y a eu 7000 € environ de travaux de fauchage. Une faucheuse coûterait à peu près 9 000 € d'après les devis demandés. Ne faudrait-il pas investir en l'achetant ?

La Séance est close à 20h55.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,